

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la séance du 14 avril 2026

Date de la convocation : 08/04/2026

Date d'affichage : 06/05/2026

L'an deux mil vingt-six et le 14 avril à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc CAGNARD, maire.

Etaient présents : Marc CAGNARD, Sandrine GIRARD-DUQUESNE, Franck DUCROCQ, Caroline JORON, Marie-Laure HOARAU, Christophe PARMENTIER, Marie-France THUILLIER, Nicole RACLOT, Henri DOMONT.

Etaient absents : Elie WARGNIER donne pouvoir à Sandrine GIRARD, Philippe PORTOIS donne pouvoir à Marc CAGNARD
Le secrétariat a été assuré par : Nicole RACLOT

Vote du Compte Financier Unique 2025

Après avoir examiné le compte financier unique (CFU), statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 365 242.69 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
-

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 5 838.29€
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	371 080.98€
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	362 242.69€
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	24 132.70€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 78 840.00€
Besoin de financement F	=D+E - 54 707.30 €
AFFECTATION = C	=G+H 365 242.69€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	54 707.30€ 310 535.39€
2) H Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 002	0€

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

Vote des taxes 2026

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice 2025, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taxes.

Les taxes seront fixées comme suit :

- le foncier Bâti : 38.43%
- le foncier non Bâti : 23.74%
- la taxe d'habitation : 14.62%.

Subventions 2026 accordées aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler les subventions aux associations qui en ont fait la demande.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2025 :

Comité des fêtes :	3 500 €
Ecole de Croissy sur Celle :	450 €
ALPHA MA	250 €
Souvenir français	50€
	<hr/>
TOTAL :	4 250 €

Vote du budget primitif 2026

Après lecture du projet de budget primitif 2026 par Monsieur le Maire qui a répondu à toutes les explications demandées par les membres présents, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce budget qui s'équilibre en section de fonctionnement en recette et en dépense pour un montant de 483 610.39 € et en section d'investissement en recette et en dépense pour un montant de 94 852€.